

BLASON DE LA COMMUNE D'AMBLIMONT

Le Maire fait savoir au Conseil Municipal que la Loi du 5 Avril 1884, accorde aux Communes la souveraineté totale en matière d'armoiries,

La délibération du Conseil Municipal qui en aura accepté la composition est l'acte officiel par lequel le blason communal acquiert son existence légale. Il s'ensuit que la description de ce blason, qui figure au texte de la délibération, devient la description officielle de ces armoiries,

Afin que ce blason, qui doit constituer un document historique dont la Commune pourra faire librement usage pour ses représentations officielles, soit exempt de toute faute d'histoire ou de goût, la Commune a reçu les projets d'une équipe de deux bénévoles sedanais : M. BARON Jean-Jacques (recherches historiques, finalisation informatisée et possible gravure sur verre de blason, contacts et coordination), et M. DEMONCHEAUX Michel (résumés historiques, héraldique, conception et projets de blasons)

Monsieur le Maire présente la maquette de blason retenu et en donne la description héraldique suivante :

**D'or, à un mont adextré d'un arbre posé sur une terrasse, le tout de sinople, mouvant d'une mer d'argent en pointe
Au chef d'azur chargé de trois étoiles d'argent**

Les explications suivantes sont données concernant l'origine des symboles entrant dans la composition :

- > Le chef d'azur, chargé de 3 étoiles d'argent, est celui du blason des FUCHSAMBERG, Marquis d'AMBLIMONT
- > L'arbre figure également dans le blason de cette famille
- > Le mont (La Truche) donne une image pouvant évoquer le site
- > La partie inférieure ondée symbolise :
 - a) – La Meuse, qui coule au pied de la Commune
 - b) – La mer où firent carrière les marquis d'AMBLIMONT

Après avoir entendu lecture de cette documentation héraldique et historique, et avoir examiné la maquette, le Conseil Municipal APPROUVE le dessin qui lui a été présenté comme symbole communal et DECIDE que toutes les reproductions officielles ou privées qui en seront faites devront se conformer au texte ci-dessus, et les représentations graphiques être conformes à l'épure colorée jointe à la présente délibération.

Les cachets, sceaux ou médailles de la Commune seront obligatoirement composés avec les éléments silhouettés entrant dans la description héraldique ci-dessus.

Et ont les membres présents signés au registre

Pour copie conforme

Le Maire,
LARDENOIS Hervé



Département des ARDENNES

Arrondissement de Sedan

Canton de Mouzon

Amblimont



D'or, à un mont adextré d'un arbre posé sur une terrasse, le tout de sinople, mouvant d'une mer d'argent en pointe.

Au chef d'azur chargé de trois étoiles d'argent.

JJ Baron Novembre 2007